



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,  
concernant  
le test capable de détecter les drogues de synthèses  
- déposée le 30 mai 2018 -**

Monsieur le Ministre,

Des chercheurs du laboratoire de toxicologie à Gent ont récemment développé un test capable de détecter de nouvelles drogues de synthèse à partir d'analyse d'urine et de sang.

Actuellement, il se fait en laboratoire et livrerait un résultat dans les deux heures qui suivent. En se penchant sur l'action même de la drogue, les chercheurs peuvent détecter des substances chimiques encore inconnues.

Pour rappel, depuis quelques années, la consommation de drogues de synthèse connaît un succès croissant parmi les jeunes belge et s'avère malheureusement très dangereux voire mortelle. Tous les moyens pouvant aidés dans la lutte contre celles-ci devraient donc être pris en considération.

Monsieur le Ministres, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Avez-vous pris connaissance du développement de ce nouveau test ?
- Comme ce test est relativement simple à exécuter, ne serait-il pas une option pour nos laboratoires de police voire dans la lutte contre les drogues synthétiques?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**



**Antwoord op de parlementaire vraag nr. 3304 van 11 juni 2018 van Mevrouw JADIN Katrin, Volksvertegenwoordiger.**

**Réponse à la question parlementaire n° 3304 du 11 juin 2018 de Madame JADIN Katrin, Député.**

**Betreft: test om synthesesdrugs te detecteren**

1.

De politiediensten hebben kennis van het bestaan van desbetreffend onderzoek. Algemeen genomen is deze studie heel interessant in die zin dat vooruitgang geboekt zou worden bij de detectie van gedragingen gepleegd onder invloed van verdovende middelen.

Het onderzoek richt zich voornamelijk op de detectie van cannabis van synthetische oorsprong, maar zou ook nuttig kunnen zijn voor de detectie van andere producten zoals synthetische opiaten.

2.

De bloed- of urineanalyses die in de labo's worden uitgevoerd gebeuren op verzoek van de gerechtelijke overheden (bvb. nav het rijden onder invloed). Daarnaast worden deze analyses uitgevoerd in laboratoria die niet vallen onder de organisatie van de politiediensten.

Gezien het onderzoek is gevoerd in nauwe samenwerking met het Nationaal Instituut voor Criminalistiek

**Objet: Le test capable de détecter les drogues de synthèse**

1.

Les services de police ont connaissance de l'existence de l'étude à laquelle vous faites référence. De manière générale, cette étude est très intéressante dans la mesure où elle permettrait une avancée en matière de détection de comportements commis sous influence de produits stupéfiants.

L'étude en question se concentre principalement sur la détection du cannabis d'origine synthétique mais pourrait aussi s'avérer utile pour la détection d'autres produits comme les opiacés de synthèse.

2.

Les analyses d'échantillons sanguins ou d'urines réalisées en laboratoires (par exemple dans le cadre de la gestion de la conduite sous influence) le sont sur instruction des autorités judiciaires. D'autre part, ces analyses sont effectuées dans des laboratoires qui ne relèvent pas de l'organisation des services de police.

Etant donné que l'étude à laquelle vous vous référez a été réalisée en collaboration étroite avec l'Institut

en Criminologie (NICC) is het aan te raden mijn ambtsgenoot van Justitie te bevragen om te bepalen in welke mate de resultaten van dit onderzoek uitgevoerd (zullen) worden in het kader van hun analyses.

National de Criminalistique et de Criminologie (INCC), je vous invite à interroger mon collègue de la Justice afin de déterminer dans quelle mesure les résultats de cette étude sont ou seront appliqués dans le cadre d'analyses effectuées au sein de cette institution.

De Minister,

Le Ministre,

Jan Jambon